

## Contrat d'apprentissage

### ENTREPRISES ÉLIGIBLES



- Toute entreprise du secteur privé, y compris les associations
- Le secteur public non industriel et commercial

### PUBLIC



Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus, préparant un diplôme de niveau CAP au Master

### AIDES



- Aide prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 :
  - de 6 000 euros (majeurs et mineurs)
- Exonération (partielle ou totale) de cotisations sociales
- Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage
- Aide supplémentaire à l'embauche d'un jeune en situation de handicap

### TYPES DE CONTRAT



CDD ou CDI associés à un dispositif de formation ayant comme objectif la professionnalisation du salarié sur un métier de l'entreprise. Ils visent l'acquisition d'une qualification.